

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 8 mars 2022** à 19h30 au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Bernard Groulx, Normand Pigeon, Daniel Lauzon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30**

**2022-03-91 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

POINTS AJOUTÉS :

- 8.1 Octroi de contrat – Achat et installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques
- 8.2 Octroi de contrat – Finalisation du plan concept d'aménagement – Parc nature
- 8.3 Octroi de contrat – Développement d'une politique culturelle
- 8.4 Les élus·es municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien

ADOPTÉE

**2022-03-92 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2022**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 février 2022, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx

appuyé par le conseiller Jean Fournel

et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 février 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

**2022-03-93 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2022**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 février 2022, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon

appuyé par le conseiller Bruno Roy

et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 février 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

**LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2022 – APPROBATION**

**2022-03-94** Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de février 2022, au montant de **137 435,68 \$**.

ADOPTÉE

**2022-03-95** **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2022 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de février 2022, au montant de **1 833 534,41 \$**.

ADOPTÉE

**2022-03-96** **DON – AFFECTATION AU FONDS JEUNESSE**

Considérant que la Fondation Dillion Ojo a fait un don de 1 500 \$ à la Ville pour le skatepark.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'affecter au Fonds Jeunesse la somme de **1 500 \$** reçue de la Fondation Dillion Ojo.

ADOPTÉE

**2022-03-97** **OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DU MODULE FINANCIER DE GESTION DE LA DETTE**

Considérant que la Ville utilise actuellement un module financier de gestion de la dette désuet et qu'elle doit remplacer ce dernier;

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix pour l'acquisition d'un nouveau module, et les services s'y rattachant.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer un contrat au montant de **19 535,00 \$** plus taxes applicables à **PG Solutions Inc.** pour l'acquisition du module financier de gestion de la dette, incluant les licences, programmes et services professionnels requis.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 22-100-00-210 et 02-132-00-415.

ADOPTÉE

**2022-03-98** **RÈGLEMENT NO 437-59 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 437 NOTAMMENT CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PISCINES ET À LA ZONE C-405 – ADOPTION**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le Règlement de zonage no 437 est entré en vigueur le 23 février 2007 et qu'il y a lieu de modifier ce dernier, notamment certaines dispositions applicables aux piscines et à la zone C-405;

-41- Considérant qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement adopté à la séance du 16 novembre 2021 et que le second projet de règlement a été adopté à la séance du 8 février 2022.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter le règlement no **437-59** modifiant le Règlement de zonage no 437 notamment certaines dispositions applicables aux piscines et à la zone C-405.

Que copie de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour certificat de conformité final.

ADOPTÉE

**2022-03-99** **RÈGLEMENT NO 439-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 439 – ADOPTION**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le Règlement de construction no 439 est entré en vigueur le 23 février 2007 et qu'il y a lieu de modifier ce dernier, notamment afin d'y remplacer la version du Code de construction 1995 applicable sur le territoire de la Ville par la version de 2010;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement adopté à la séance du 14 décembre 2021;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désiraient s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que cette assemblée a été accompagnée d'une consultation écrite tel que requis par l'arrêté ministériel no 2021-054 du 16 juillet 2021.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le règlement no **439-4** modifiant le Règlement de construction no 439 notamment afin d'y remplacer la version du Code de construction 1995 applicable sur le territoire de la Ville par la version de 2010.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour certificat de conformité final.

ADOPTÉE

**2022-03-100** **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 515-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 515 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'AJOUT D'OBJECTIFS ET CRITÈRES POUR LES ZONES H-120, H-123 ET H-131**

Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption le projet de règlement no 515-9 modifiant le Règlement no 515 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'y prévoir l'ajout d'objectifs et de critères pour les zones H-120, H-123 et H-131.

**2022-03-101** **PROJET DE RÈGLEMENT NO 515-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 515 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'AJOUT D'OBJECTIFS ET CRITÈRES POUR LES ZONES H-120, H-123 ET H-131**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 515 est entré en vigueur le 11 février 2015 et qu'il y a

-42-

lieu de modifier ce dernier afin d'y ajouter des objectifs et critères pour les zones H-120, H-123 et H-131;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que cette assemblée doit être accompagnée d'une consultation écrite tel que requis par l'arrêté ministériel no 2021-054 du 16 juillet 2021.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le projet de règlement no **515-9** modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 515 afin d'y ajouter des objectifs et critères pour les zones H-120, H-123 et H-131.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminée par la greffière et soit accompagnée d'une consultation écrite.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

**2022-03-102 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2022-09, LOT 2 068 349 (1603, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite que soit permise l'implantation d'une maison avec une marge avant de 22,98 mètres au lieu de 29,33 mètres de tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2022-09 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel no 2021-054 du 16 juillet 2021 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, cette demande a fait l'objet d'un processus de consultation écrite de 15 jours et qu'aucun commentaire n'a été reçu au cours de cette consultation écrite de 15 jours;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant le Conseil.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2022-09**, lot 2 068 349 (1603, boulevard Perrot) telle que présentée.

Que soit exigé que la démolition et le nettoyage complet du site de la maison actuelle soient effectués au plus tard 8 mois suivant l'émission du permis de construction, ou au plus tard 30 jours suivant l'emménagement des requérants dans leur nouvelle résidence, selon le premier des deux événements.

**DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2022-07, LOT 2 068 349 (1603, BOULEVARD PERROT)**

2022-03-103

Considérant que le requérant souhaite que soit permise la construction d'une nouvelle maison unifamiliale isolée;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2022-07 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2022-07**, lot 2 068 349 (1603, boulevard Perrot) telle que présentée.

Que soit exigé que la démolition et le nettoyage complet du site de la maison actuelle soient effectués au plus tard 8 mois suivant l'émission du permis de construction, ou au plus tard 30 jours suivant l'emménagement des requérants dans leur nouvelle résidence, selon le premier des deux événements.

ADOPTÉE

2022-03-104

**OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2022-01 – RÉPARATIONS PONCTUELLES DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE**

Considérant que la Ville a procédé à l'appel d'offres public GT2022-01 pour des travaux de réparations ponctuelles des conduites d'égout sanitaire;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 1 soumission a été reçue et ouverte le 24 février 2022.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant de **216 300 \$** plus taxes applicables à **Services Infraspec Inc.** pour les travaux de réparations ponctuelles sur les conduites d'égout sanitaire en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2022-01 et conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt no 571 par le MAMH.

Que cette dépense soit puisée à même à même le Règlement d'emprunt no 571 et imputée au poste budgétaire 22-400-10-720. Projet 051.

ADOPTÉE

2022-03-105

**OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2022-03 – RÉFECTION DU RÉSEAU PLUVIAL SECTEUR ANSE-AU-SABLE**

Considérant que la Ville a procédé à l'appel d'offres public GT2022-03 pour des travaux de réfection du réseau pluvial du secteur de l'Anse-au-Sable;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 4 soumissions ont été reçues et ouvertes le 1<sup>er</sup> mars 2022.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **1 470 626,47 \$** plus taxes applicables à **Excavation Gricon (3286916 Canada Inc.)** pour les travaux de

-44- réfection du réseau pluvial du secteur de l'Anse au Sable, en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2022-03 et conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt no 571 par le MAMH.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt no 571 et imputée au poste budgétaire 22-400-10-720. Projet 051.

ADOPTÉE

**2022-03-106 OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES ET CHAUSSÉE BOUL. CAZA ET CROISSANT ST-LOUIS**

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 4 firmes d'ingénierie pour les services professionnels reliés à la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres pour les travaux de réfection des infrastructures et de la chaussée pour une portion du Boulevard Caza et du Croissant St-Louis;

Considérant que suivant cette demande, 2 prix ont été reçus.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **31 055 \$** plus taxes applicables à **GBI Experts-Conseils Inc.** pour les services professionnels reliés à la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres pour les travaux de réfection des infrastructures et de la chaussée pour une portion du Boulevard Caza et du Croissant St-Louis.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt no 554 et les sommes versées par le Programme TECQ 2019-2023 et imputée au poste budgétaire 22-400-10-720. Projet 051.

ADOPTÉE

**2022-03-107 OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU CHEMIN DU VIEUX-MOULIN**

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 3 firmes d'ingénierie pour les services professionnels reliés à la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres pour les travaux de stabilisation des berges du Chemin du Vieux-Moulin;

Considérant que suivant cette demande, 1 prix a été reçu.

Il est proposé par la conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **43 290 \$** plus taxes applicables à **Avizo Experts-Conseil Inc.** pour les services professionnels reliés à la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres pour les travaux de stabilisation des berges du Chemin du Vieux-Moulin.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700. Projet 028.

ADOPTÉE

**2022-03-108 OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – PROLONGEMENT DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE**

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 4 firmes d'ingénierie pour les services professionnels reliés à la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres pour le projet de prolongement des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire de la 40ème

**-45-** Avenue et des réseaux d'eau potable de la Promenade St-Louis et de la rue Étienne-Trudeau;

Considérant que suivant cette demande, 2 prix ont été reçus.

Il est proposé par la conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant de **28 115 \$** plus taxes applicables à **GBI Experts-Conseils Inc.** pour les services professionnels reliés à la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres pour le projet de prolongement des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire de la 40ème Avenue et des réseaux d'eau potable de la Promenade St-Louis et de la rue Étienne-Trudeau.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-400-00-720. Projet 088.

ADOPTÉE

**2022-03-109** **OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ARCHITECTURE – AMÉNAGEMENT D'UN VESTIAIRE AUX ATELIERS MUNICIPAUX**

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 3 firmes d'architecture pour le projet d'aménagement d'un vestiaire aux ateliers municipaux;

Considérant que suivant cette demande, 1 prix a été reçu.

Il est proposé par la conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer un contrat au montant de **7 250 \$** plus dépenses admissibles et taxes applicables à **Savard Architecte** pour les services professionnels d'architecture pour le projet d'aménagement d'un vestiaire aux ateliers municipaux.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-300-00-110. Projet 085.

ADOPTÉE

**2022-03-110** **OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – STABILISATION DES BERGES DU COURS D'EAU MADORE**

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 2 firmes d'ingénierie pour les services professionnels reliés à la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres et demande d'autorisations pour les travaux de stabilisation des berges du cours d'eau Madore;

Considérant que suivant cette demande, 2 prix ont été reçus.

Il est proposé par la conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **38 000 \$** plus taxes applicables à **Shellex Groupe Conseil Inc.** pour les services professionnels reliés à la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres et demande d'autorisations pour les travaux de stabilisation des berges du cours d'eau Madore.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700. Projet 073.

ADOPTÉE

-46-

**OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DU TAPIS DE LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY**

2022-03-111

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour le remplacement du tapis de la Bibliothèque Marie-Uguay par de la tuile de vinyle;

Considérant que suivant cette demande, 2 prix ont été reçus.

Il est proposé par la conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer un contrat au montant de **22 312,50 \$** plus taxes applicables à **Installations Claude Legault Inc.** pour le remplacement du tapis de la Bibliothèque Marie-Uguay par de la tuile de vinyle.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-10-111. Projet 089.

ADOPTÉE

2022-03-112

**OCTROI DE CONTRAT – DÉPLACEMENT TEMPORAIRE DES RAYONS ET DES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY**

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour le déplacement des rayons et des livres en vue du remplacement du tapis de la Bibliothèque Marie-Uguay;

Considérant que suivant cette demande, 1 prix a été reçu.

Il est proposé par la conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **25 607 \$** plus taxes applicables à **Déménagement Performance (2744-0072 Québec Inc.)** pour le déplacement des rayons et des livres en vue du remplacement du tapis de la Bibliothèque Marie-Uguay.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-10-111. Projet 089.

ADOPTÉE

2022-03-113

**ENTENTE INTERMUNICIPALE – ABONNEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY POUR RÉSIDENTS DE TERRASSE-VAUDREUIL – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la Ville souhaite permettre aux citoyens de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil de s'abonner à la Bibliothèque Marie-Uguay;

Considérant qu'une entente intermunicipale doit être signée pour établir les modalités d'accès et la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

Il est proposé par la conseiller Bernard Groulx appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une entente intermunicipale avec la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour permettre aux citoyens de cette dernière de s'abonner à la Bibliothèque Marie-Uguay.

ADOPTÉE

2022-03-114

**RENDEZ-VOUS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC – AUTORISATION DE PARTICIPATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy

-47-

et résolu d'autoriser Madame Isabelle Caisse-Scott, responsable de la Bibliothèque Marie-Uguay, à participer au « Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec » qui aura lieu les 4 et 5 mai 2022.

Qu'une dépense de **395 \$** soit autorisée pour l'inscription à l'évènement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-737-10-311.

ADOPTÉE

2022-03-115

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY – ADOPTION**

Considérant que la Ville doit déposer auprès du Ministère de la Culture et des Communications, une politique de développement des collections pour sa bibliothèque Marie-Uguay, notamment aux fins du dépôt d'une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2022-2023 »;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2017-06-190 le 13 juin 2017, le Conseil a adopté une politique de développement des collections;

Considérant que cette politique doit être mise à jour après 5 ans;

Considérant que la responsable de la bibliothèque a préparé une nouvelle politique de développement des collections et que les membres du Conseil ont pris connaissance de celle-ci.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter la politique de développement des collections de la Bibliothèque Marie-Uguay.

De transmettre la présente résolution ainsi que la politique au Ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

2022-03-116

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2022-2023 – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE**

Considérant que la Ville a adopté une politique de développement des collections;

Considérant que la Ville présente chaque année une demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications pour procéder à l'achat de livres pour la Bibliothèque Marie-Uguay.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente au Ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2022-2023 », pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Marie-Uguay.

Que Madame Isabelle Caisse-Scott, responsable de la Bibliothèque Marie-Uguay, soit désignée à titre de mandataire de la Ville aux fins du dépôt de ladite demande d'aide financière et soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire à cette demande, notamment la convention d'aide financière.

ADOPTÉE

-48-

**OCTROI DE SUBVENTION – PROJET D’EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L’ÉCOLE LA PERDRIOLLE**

**2022-03-117** Considérant que l’École La Perdriolle a présenté une demande de subvention à la Ville pour un projet d’embellissement de sa cour.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d’octroyer une subvention au montant de **10 000 \$** au Centre de service scolaire des Trois-Lacs pour le projet d’embellissement de la cour de l’École La Perdriolle.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2022-03-118** **ADDENDA À L’ENTENTE 2020-2022 AVEC LE CENTRE NOTRE-DAME-DE-FATIMA**

Considérant que la Ville et le Centre Notre-Dame-de-Fatima ont signé une entente pour une durée de 3 ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2022;

Considérant que le Centre Notre-Dame-de-Fatima est en restructuration organisationnelle;

Considérant que le Centre Notre-Dame-de-Fatima s’occupera dorénavant uniquement du volet pour la clientèle à besoins particuliers;

Considérant qu’une nouvelle entité est créée, soit le Centre Plein-Air Fatima et que ce dernier s’occupera des activités et des services se trouvant dans l’entente avec la Ville.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d’autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un addenda à l’entente initiale avec le Centre Notre-Dame-de-Fatima afin d’y prévoir le transfert des obligations et engagements au **Centre Plein-Air Fatima**.

ADOPTÉE

**2022-03-119** **OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS PHASE 2 ÉCLAIRAGE DU PUMPTRACK**

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de 3 firmes d’ingénierie pour les services professionnels reliés à la préparation des plans et devis pour la phase 2 de l’éclairage du pumtrack;

Considérant que suivant cette demande, 1 prix a été reçu.

Il est proposé par la conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d’octroyer un contrat au montant de **4 632,13 \$** plus taxes applicables à **Plan A Experts-Conseil Inc.** pour les services professionnels reliés à la préparation des plans et devis pour la phase 2 de l’éclairage du pumtrack.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-00-740. Projet 026.

ADOPTÉE

**OCTROI DE CONTRAT – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION DES SOLS – PROJET DE PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 prévoit la réalisation d'un projet de patinoire réfrigérée;

2022-03-120

Considérant qu'il est nécessaire de faire procéder à une étude géotechnique et de caractérisation des sols pour ce projet afin de connaître la fondation de la surface pavée actuelle, la profondeur du roc et d'évaluer s'il y a présence de contamination.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant de **7 800 \$** plus taxes applicables à **Laboratoire GS Inc.** pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation des sols pour le projet de patinoire réfrigérée.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds des infrastructures et imputée au poste budgétaire 22-700-00-700. Projet 044.

ADOPTÉE

2022-03-121

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 (PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 5 SEPTEMBRE 2021) DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q. c. S-3.4) prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

Considérant que le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC de Vaudreuil-Soulanges) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2010 et que le Service de sécurité incendie de L'Île-Perrot a préparé le rapport annuel 2021 (période du 1<sup>er</sup> janvier au 5 septembre 2021);

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du rapport annuel 2021 (1<sup>er</sup> janvier au 5 septembre 2021) et ont pris connaissance de son contenu.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le rapport annuel 2021 (période du 1<sup>er</sup> janvier au 5 septembre 2021) du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

D'autoriser la transmission de ce rapport annuel à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

2022-03-122

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 (PÉRIODE DU 6 SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2021) DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q. c. S-3.4) prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

Considérant que le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC de Vaudreuil-Soulanges) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2010 et que les Services d'urgence et de protection incendie Pincourt-NDÎP ont préparé le rapport annuel 2021 (période du 6 septembre au 31 décembre 2021);

-50-

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du rapport annuel 2021 (période du 6 septembre au 31 décembre 2021) et ont pris connaissance de son contenu.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le rapport annuel 2021 (période du 6 septembre au 31 décembre 2021) du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

D'autoriser la transmission de ce rapport annuel à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

**2022-03-123 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'HABITS DE COMBAT**

Considérant que les Services Incendies ont procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour l'acquisition de 10 habits de combat;

Considérant que suivant cette demande, 2 prix ont été reçus.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **29 720 \$** plus frais de transport et taxes applicables à **Équipements incendies C.M.P. Mayer Inc.** pour l'acquisition de 10 habits de combat.

Que cette dépense soit puisée à même la réserve incendie et imputée au poste budgétaire 02-201-00-330. Projet 080.

ADOPTÉE

**2022-03-124 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION ENSEMBLE DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION**

Considérant que les Services Incendies souhaitent acquérir un ensemble de pinces de désincarcération.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **22 160 \$** plus taxes applicables à **Boivin et Gauvin Inc. (1200 Degrés Équipements)** pour l'acquisition d'un ensemble de pinces de désincarcération.

Que cette dépense soit puisée à même la réserve incendie et imputée au poste budgétaire 22-201-00-300. Projet 080.

ADOPTÉE

**2022-03-125 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION BOYAUX INCENDIE DE RÉSERVE**

Considérant que les Services Incendies ont procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour l'acquisition de boyaux d'incendie de réserve pour les nouveaux camions autopompes;

Considérant que suivant cette demande, 2 prix ont été reçus.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **24 762 \$** plus frais de transport et taxes applicables à **Équipements incendies C.M.P. Mayer Inc.** pour l'acquisition de boyaux d'incendie de réserve pour les nouveaux camions autopompes.

-51- Que cette dépense soit puisée à même la réserve incendie et imputée au poste budgétaire 22-201-00-300. Projet 080.

ADOPTÉE

**2022-03-126** **MISE À JOUR – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE**

Considérant que la Ville doit procéder à une mise à jour dans la nomination des membres de son comité municipal de sécurité civile.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de nommer mesdames Katherine-Erika Vincent, Catherine Fortier-Pesant, Isabelle Roy et Josiane Asselin ainsi que messieurs Guillaume Laforest et Yanick Bernier à titre de membres du comité municipal de sécurité civile.

ADOPTÉE

**2022-03-127** **NOUVEL ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE – ADOPTION**

Considérant que la Ville doit procéder à l'adoption d'un nouvel organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter le nouvel organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE

**2022-03-128** **RENOUVELLEMENT ET NOMINATION – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Considérant les dispositions du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (Règlement no 250 et ses amendements);

Considérant qu'en vertu de ce règlement, le comité consultatif d'urbanisme est composé de 4 membres parmi les résidents de la Ville et d'un membre du conseil municipal;

Considérant que le mandat de ces membres est d'une durée de 2 ans et est renouvelable pour une fois.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de renouveler le mandat de madame **Monique Groulx** et madame **Marie-Noëlle Séguin** à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 années.

De nommer monsieur **Charles Ruelland** et monsieur **Christopher Massé** à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 années.

De remercier madame **Michaela Belmonte** et monsieur **Alain Guy** pour leur implication à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme au cours des 4 dernières années.

ADOPTÉE

**OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION DE QUAIS POUR LE QUAIBRIDE-LOUP**

2022-03-129

Considérant que la responsable du développement et des relations avec le milieu a procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour l'acquisition de nouveaux quais pour le Quai Bride-Loup.

Considérant que suivant cette demande, 1 prix a été reçu.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer un contrat au montant de **31 545 \$** plus taxes applicables à **Croisières Navark Inc.** pour l'acquisition de nouveaux quais pour le Quai Bride-Loup.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et les sommes versées à la Ville par le Fonds FARR et imputée au poste budgétaire 22-700-00-700.

ADOPTÉE

2022-03-130

**OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION ET INSTALLATION ÉCLAIRAGE AU QUAIBRIDE-LOUP**

Considérant que la responsable du développement et des relations avec le milieu a procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour l'acquisition et l'installation d'éclairage au Quai Bride-Loup.

Considérant que suivant cette demande, 1 prix a été reçu.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **6 894,72 \$** plus taxes applicables à **Leblanc Illuminations-Canada Inc.** pour l'acquisition et l'installation d'éclairage au Quai Bride-Loup.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et les sommes versées à la Ville par le Fonds FARR et imputée au poste budgétaire 22-700-00-700.

ADOPTÉE

2022-03-131

**OCTROI DE CONTRAT – OPÉRATION NAVETTES FLUVIALES ET CROISIÈRES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant le succès remporté au cours des dernières années par les croisières et les navettes fluviales.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **33 940 \$** plus taxes applicables à **Croisières Navark Inc.** pour le nolisement du bateau pour les croisières (montant de 13 300 \$) et les navettes fluviales (montant de 20 640 \$).

Que la responsable du développement et des relations avec le milieu soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec Croisières Navark Inc. à cet effet.

Que les revenus associés aux navettes fluviales soient partagés à 50%-50% entre les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (50 %) et les Villes de Ste-Anne-de-Bellevue, Beauharnois et Pointe-des-Cascades (50 %).

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et les sommes versées à la Ville par le Fonds FARR et imputée au poste budgétaire 02-655-00-713.

2022-03-132

**EMBAUCHE DE PERSONNEL – CONSEILLÈRE EN ENVIRONNEMENT**

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche d'un nouveau conseiller en environnement.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de procéder à l'embauche de madame **Marie-Hélène Perron** à titre de conseillère en environnement, rétroactivement au 28 février 2022 au salaire et aux conditions prévues à la convention collective.

Que les dépenses reliées à cette embauche soient puisées à même le budget d'opération et imputées au poste budgétaire 02-611-00-111.

ADOPTÉE

**EMBAUCHE DE PERSONNEL – JOURNALIER TRAVAUX PUBLICS**

Item retiré de l'ordre du jour.

2022-03-133

**EMBAUCHE DE PERSONNEL – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 2022-02-79**

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2022-02-79 le 8 février dernier, le Conseil a approuvé l'embauche de Monsieur Denis Doiron à titre de journalier aux travaux publics, à compter du 11 avril 2022.

Considérant que suivant un départ, il a été entendu que Monsieur Denis Doiron entrerait plutôt en poste le 21 mars prochain.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de modifier la Résolution no 2022-02-79 afin d'y prévoir que la date d'embauche de monsieur Denis Doiron soit le **21 mars** plutôt que le 11 avril 2022.

ADOPTÉE

2022-03-134

**JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel

-54-

appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de proclamer le 17 mai, **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**, et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

**2022-03-135 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

Considérant que la Ville a autorisé l'achat et l'installation de deux bornes de recharge pour voitures électriques aux ateliers municipaux et au Carrefour Notre-Dame.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser l'achat et l'installation par **9339-9335 Québec Inc. (EMI / Denis Bourbonnais et fils)** de deux bornes de recharge pour véhicules électriques pour un montant de **4 580,00 \$** plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-300-00-300.

ADOPTÉE

**2022-03-136 OCTROI DE CONTRAT – FINALISATION DU PLAN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT – PARC NATURE**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot développe actuellement un projet de parc nature sur un terrain boisé à l'intersection des boulevards Don-Quichotte et Perrot, notamment sur les lots 2 067 485 et 2 067 606;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2021-03-132 le 29 mars 2021, le Conseil a octroyé un contrat au montant de 19 775 \$ plus taxes applicables à Groupe DDM pour la caractérisation environnementale requise ainsi que la préparation d'un plan de concept d'aménagement et d'un estimé de coûts pour la création de ce parc nature;

Considérant que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) met à la disposition des organismes admissibles un *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2* et que la Ville a fait application à ce programme de subvention pour le projet en novembre 2021;

Considérant qu'en janvier 2022, la CMM a demandé que certains éléments du plan de concept d'aménagement soient retravaillés pour rendre le projet éligible à une subvention;

Considérant que les Services communautaires ont demandé à Groupe DDM de fournir un prix pour la finalisation du plan de concept d'aménagement initial.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **13 000 \$** plus taxes applicables à **Groupe DDM (Del Degan Massé et Associés Inc.)** pour la finalisation du plan de concept d'aménagement du parc nature.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre, ainsi qu'à la subvention que pourrait recevoir la Ville en vertu du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2* de la CMM et imputée au poste budgétaire 22-700-00-740. Projet no 076.

ADOPTÉE

**OCTROI DE CONTRAT – DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE CULTURELLE**

2022-03-137

Considérant que dans le cadre de l'entente triennale de développement culturel conclue avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) en 2020, la Ville doit procéder à l'élaboration d'une politique culturelle et d'un plan d'action en culture;

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de 6 firmes, et que 4 propositions ont été reçues et analysées par un comité de sélection formé de 4 membres dont 3 représentantes de la Ville et d'une représentante du MCCQ;

Considérant qu'un comité de suivi des travaux découlant de la politique culturelle et du plan d'action doit être mis sur pied.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant de **24 800 \$** plus taxes applicables à la firme **Raymond, Chabot, Grant et Thornton** pour la préparation d'une politique culturelle et d'un plan d'action en culture.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération, ainsi qu'à la subvention de 7 500 \$ que recevra la Ville en vertu de l'entente de développement culturel signée avec le MCCQ, et imputée au poste budgétaire 02-655-00-701.

Que le comité de suivi des travaux découlant de la politique culturelle et du plan d'action soit composé de la responsable du développement et des relations avec le milieu, de la directrice des services communautaires, de la responsable de la bibliothèque et de madame Natalia Pereira, conseillère.

ADOPTÉE

2022-03-138

**LES ÉLUS·ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN**

Considérant que la Fédération de Russie a envahi militairement la République d'Ukraine;

Considérant que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Considérant qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Considérant que les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Considérant que la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Considérant que la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Considérant que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

-56-

Que la Ville joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie.

Que la Ville demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse.

Que la Ville invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien.

Que la Ville déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire.

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M<sup>me</sup> Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport du mois de février 2022 de la Gestion du territoire.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2022-03-139 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 20h20.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Danie Deschênes

Mairesse

/sb

\_\_\_\_\_  
Catherine Fortier-Pesant

Greffière

\*\*\*\*\*